



TAEKWONDO
CANADA

Protocoles de sélection 2021
Évènements de pousmé
(dernière révision en date du 10 février, 2021)

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	2
SECTION 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1. INTRODUCTION	3
2. EXIGENCES D'ADMISSIBILITÉ POUR L'ATHLÈTE	3
3. EXIGENCES GÉNÉRALES POUR CONSERVER LA NOMINATION À UNE ÉQUIPE / UN ÉVÈNEMENT SPÉCIFIQUE	4
4. RETRAIT DE DÉSIGNATION D'ATHLÈTE NOMMÉ À L'ÉQUIPE	4
5. REMPLACEMENT D'UN ATHLÈTE.....	4
6. CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES	4
7. PROCESSUS D'APPROBATION ET D'APPEL	4
SECTION 2 : CRITÈRES DE SÉLECTION AUX ÉVÈNEMENTS INTERNATIONAUX.....	5
A. SÉRIE VIRTUELLE DE DÉFIS DE POUMSÉ DE LA WT 2021 (<i>DE MARS EN DÉCEMBRE 2021</i>)	5
B. AUTRES ÉVÈNEMENTS POSSIBLES WT / WTPA EN 2021 :	7

Section 1 : Informations générales

1. Introduction

Objectif

- L'objectif du présent document est de consigner dans UN SEUL document les processus et critères qu'utilisera Taekwondo Canada (TC) aux fins de sélectionner les athlètes et les entraîneurs aux différents équipes, événements, ou camps.
- Tous les événements de Taekwondo Canada (TC) doivent se dérouler conformément aux règles et réglementations de la World Taekwondo (WT), sauf indication contraire.
- Toute modification aux critères et procédures de sélection rendue nécessaire seulement aux suites d'une modification des règles et réglementations de la WT doit être signalée aux athlètes intéressés aussitôt qu'il est raisonnablement possible. Dans une telle circonstance, TC doit examiner et modifier les présentes Procédures de sélection internes pour tenir compte des nouvelles réglementations ou conditions. Les modifications apportées à la présente doivent être signalées directement aux athlètes intéressés et doivent également être annoncées au site web de Taekwondo Canada.

Objectif

- L'objectif principal du présent document est de mettre en place un processus de sélection équitable et transparent en vue de sélectionner les athlètes et les entraîneurs les mieux qualifiés pour représenter le Canada aux événements internationaux officiels

Processus d'approbation

- Le directeur de la haute performance (DHP) aura le mot définitif, en tenant compte des recommandations du GCHP (Groupe consultatif de la haute performance)

2. Exigences d'admissibilité pour l'athlète

Au moment de leur sélection à un événement, tous les athlètes souhaitant être sélectionnés à l'équipe doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité qui suivent :

- 2.1 Il faut être un participant inscrit et en règle avec Taekwondo Canada.
- 2.2 Il faut être titulaire d'un certificat Dan / Poom du Kukkiwon.
- 2.3 Il faut être titulaire d'une licence globale d'athlète valide de la World Taekwondo.
- 2.4 Il faut être admissible à représenter le Canada aux événements internationaux majeurs en vertu des conditions d'admissibilité de la World Taekwondo (WT) et de Taekwondo Canada (TC). Pour pouvoir représenter le Canada aux événements internationaux officiels ou pour concourir aux championnats nationaux, il faut que l'athlète soit un(e) citoyen(ne) canadien(ne).
- 2.5 L'athlète ne doit pas être en train de purger une période d'inadmissibilité aux suites d'une violation des règles antidopage, ni être sous le coup d'une suspension provisoire aux suites d'une accusation de violation des règles antidopage lancée par la WT, le Centre canadien pour l'éthique dans le sport, ou quelque autre organisation antidopage que ce soit.
- 2.6 Il faut exécuter une Entente d'athlète tel qu'exigé par TC
- 2.7 Si, pour des raisons au-delà des compétences de Taekwondo Canada, l'une ou l'autre des conditions d'admissibilité susmentionnées fait l'objet de modifications dans l'intervalle entre la publication du présent document et l'événement ciblé, tous les athlètes intéressés doivent être promptement avisés de ladite modification.

3. Exigences générales pour conserver la nomination à une équipe / un évènement spécifique

- 3.1 Satisfaire aux conditions d'admissibilité en permanence, en vertu de la Section 2 des présentes.
- 3.2 L'athlète doit obligatoirement signaler au DHP toute blessure ou maladie (aussitôt qu'elle survient) qui pourrait avoir une incidence sur ses entraînements et sa préparation dans le cadre de l'évènement auquel l'athlète s'est qualifié.
- 3.3 Le DHP peut demander à l'athlète de soumettre un rapport médical (préparé par un professionnel de la santé agréé par TC).
- 3.4 Le dépôt d'un plan des entraînements et des compétitions peut être demandé en tout temps par le DHP durant la période de préparation aux évènements majeurs. Un athlète peut également être tenu de démontrer son niveau approprié d'aptitude à la compétition, sous forme d'un bilan des entraînements. Ce bilan pourrait, à la discrétion du DHP, couvrir les éléments suivants :
 - Le programme des entraînements de l'athlète, incluant ses plans et ses objectifs;
 - Les résultats obtenus aux tests les plus récents (pour faire le suivi des lacunes soulevées aux tests antérieurs);
 - Un rapport de situation de blessure, le cas échéant; ou
 - Les stratégies de prévention de blessure, de traitement, et d'intervention médicale, le cas échéant.

4. Retrait de désignation d'athlète nommé

- 4.1 La sélection d'un athlète à une équipe peut être retirée en tout temps, même après la notification, l'acceptation du poste, ou la signature de l'Entente d'athlète si, à l'avis du DHP, l'athlète :
 - ne satisfait pas aux critères d'admissibilité pour être sélectionné et invité (à titre de membre de l'équipe ou de remplaçant); ou
 - ne satisfait pas à ses obligations permanentes en vertu de la présente politique.

5. Remplacement d'un athlète

- 5.1 Si une blessure ou une circonstance imprévisible empêche un athlète sélectionné à l'équipe de participer à l'évènement auquel cet athlète s'est qualifié, l'athlète doit aviser Taekwondo Canada immédiatement par écrit.
- 5.2 L'athlète (masculin ou féminin, selon le cas) admissible le deuxième mieux classé à l'évènement de sélection POURRAIT être considéré pour remplacer l'athlète incapable de concourir.
- 5.3 La décision de sélectionner l'athlète à l'évènement spécifique se prendra à la discrétion entière du DHP.

6. Circonstances exceptionnelles

- 6.1 Un athlète qui ne satisfait pas aux critères de sélection précisés en Section 2 du présent document peut être considéré pour la sélection à une équipe si ledit athlète satisfait aux conditions de circonstances exceptionnelles de maladie, de blessure, ou de circonstances personnelles, et pourvu que le DHP approuve la validité de ces raisons ayant rendu impossible la satisfaction des critères de sélection.
- 6.2 Si une blessure ou une circonstance imprévisible empêche un athlète de concourir à un évènement de sélection, l'athlète doit aviser Taekwondo Canada par écrit, dans les 10 jours précédant l'évènement, en fournissant une explication complète. La décision de sélectionner l'athlète à une équipe se prendra à la discrétion du DHP et du DG, en tenant compte des résultats cumulés par l'athlète durant la période de qualification, le potentiel général de l'athlète, l'explication écrite de l'état de santé de l'athlète, et ses plans de rétablissement et d'entraînement.

7. Processus d'approbation et d'appel

- 7.1 La décision finale quant à la sélection d'athlètes pour participer à un évènement spécifique relève du DHP.
- 7.2 Les questions qui ne sont pas abordées par le présent document seront tranchées par le DHP.
- 7.3 Les appels en ce qui a trait aux sélections d'équipes peuvent être interjetés directement auprès du Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC), qui prendra en charge le processus d'appel.

Section 2 : Critères de sélection aux évènements internationaux

TC sélectionnera des équipes aux évènements internationaux suivants en 2021 : ***Les évènements sont sous réserve de modification ***

A. Série virtuelle de défis de pomsé de la WT 2021 (de mars en décembre 2021)

B. D'autres évènements possibles WT / WTPA en 2021 qui pourraient être annoncés (jusqu'au 1^{er} janvier, 2022)

A. Série virtuelle de défis de pomsé de la WT 2021 (de mars en décembre 2021)

ÉVÈNEMENT NATIONAL DE QUALIFICATION : Sélections dans le cadre du Championnat national virtuel de pomsé 2021 : les 6-7 février, 2021

DIVISIONS AU PROGRAMME DE COMPÉTITION :

Programme du Défi virtuel international de pomsé de la WT 2021

	1^{er} mars (Série I)	juin (Série II)	septembre (Série III)	décembre (Série finale)
Équipe nationale (Individuel)	Junior (15-17 ans)	Cadet 12-14 ans	Sénior Moins de 30 ans Moins de 40 ans Moins de 50 ans Moins de 60 ans Moins de 65 ans Plus de 65 ans	Grand championnat Les 8 mieux classés de chaque division
Équipe nationale (Style libre)	Junior (15-17 ans)	Cadet 12-14 ans	Sénior Plus de 17 ans	Grand championnat Les 8 mieux classés de chaque division
Ouvert (Individuel)	Junior (15-17 ans)	Cadet 12-14 ans Moins de 12 ans Moins de 10 ans Moins de 8 ans	Sénior Moins de 30 ans Moins de 40 ans Moins de 50 ans Moins de 60 ans Moins de 65 ans Moins de 70 ans Plus de 70 ans	Grand championnat Les 8 mieux classés de chaque division
Ouvert (Duo)	- Duo familial (frères/sœurs) - Duo familial (couple) - Duo familial (2 générations) *P(GP) + fils *P(GP) + fille *M(GM) + fils *M(GM) + fille	- Duo familial (frères/sœurs) - Duo familial (couple) - Duo familial (2 générations) *P(GP) + fils *P(GP) + fille *M(GM) + fils *M(GM) + fille	- Duo familial (frères/sœurs) - Duo familial (couple) - Duo familial (2 générations) *P(GP) + fils *P(GP) + fille *M(GM) + fils *M(GM) + fille	Grand championnat Les 8 mieux classés de chaque série
Ouvert (Équipe) 3 athlètes	- Équipe familiale A (2 générations) - Équipe familiale B (3 générations)	- Équipe familiale A (2 générations) - Équipe familiale B (3 générations)	- Équipe familiale A (2 générations) - Équipe familiale B (3 générations)	Grand championnat Les 8 mieux classés de chaque série
Remarques		Réfugiés	Para	Catégorie d'évènement : G-6 (FINAL) Séries S/O

SÉLECTION À L'ÉQUIPE :

- Les athlètes qui obtiennent le premier rang au classement lors des sélections dans le cadre du Championnat national virtuel de pomsé 2021 seront admissibles à participer aux divisions d'équipe nationale (individuel et style libre) de la Série virtuelle de défis de pomsé de la WT 2021 .
- Si l'athlète qui obtient le 1^{er} rang au classement refuse la sélection aux Séries d'équipe nationale (I, II ou III), son poste sera offert à l'athlète qui obtient le deuxième rang (dans la Série spécifique à laquelle l'athlète en 1^{ère} place décline la participation).
- Aucune autre promotion ne sera permise. Tout athlète (souhaitant participer au Défi virtuel international de pomsé de la WT 2021) qui ne satisfait pas aux critères de sélection aux divisions d'équipe nationale doit s'inscrire aux divisions/séries ouvertes de ces événements.

B. Autres événements possibles de la WT / WTPA en 2021 :

ÉVÈNEMENT NATIONAL DE QUALIFICATION : Sélections dans le cadre du Championnat national virtuel de pomsé 2021 : *les 6-7 février, 2021*

SÉLECTION À L'ÉQUIPE :

- Tel qu'indiqué dans l'annonce de la trousse d'information sur les sélections dans le cadre du Championnat national virtuel de pomsé 2021, les résultats de cette compétition seront utilisés aux fins de sélectionner les athlètes aux équipes des futurs événements en ligne si la WT ou la WT Pan America organisent un championnat international virtuel en 2021.
 - En conséquence, l'athlète qui obtient le premier rang au classement aura la priorité dans les divisions fermées (d'équipe nationale), avec la possibilité de promouvoir l'athlète qui obtient le deuxième rang au classement (dans le cas où l'athlète qui obtient le 1^{er} rang au classement refuserait le poste au sein de l'équipe nationale).
 - Si une compétition « en personne » se tient en 2021 et que le Canada ne soit pas en mesure de tenir un événement de qualification « en personne » à cause des restrictions sanitaires ou des délais qui s'imposent, les résultats obtenus au Championnat national virtuel de pomsé seraient alors utilisés afin de sélectionner les athlètes à l'équipe de cet événement.
 - Taekwondo Canada compte toujours utiliser les résultats des plus récents essais de sélection lors de sélectionner les athlètes aux prochains événements, sauf indication contraire dans un protocole de sélection séparé.
-